



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Président* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 04.12.18

#Objet : Election de la Présidente suppléante du Conseil communal.#

Séance publique

Le Conseil,

Vu les articles 8 bis et 18bis de la Nouvelle loi communale relatifs à l'élection et la présentation aux fonctions de président et de président suppléant du Conseil communal ;

Vu les résultats des élections du 14 octobre 2018 validés par le Collège Juridictionnel le 28/11/2018;

Vu l'acte de présentation déposé entre les mains du Secrétaire communal le 30/11/2018 conformément à l'article 18bis alinéa 2 de la Nouvelle loi communale ;

Attendu que l'acte de présentation qui propose Mme Joëlle VAN DEN BERG comme présidente suppléante du Conseil communal est signé par la majorité de la liste sur laquelle elle s'est présentée et par une majorité des élus du conseil ;

Attendu que le Bourgmestre a déclaré l'acte de présentation comme valable ;

Au scrutin secret ;

DESIGNE

Mme Joëlle VAN DEN BERG comme présidente suppléante du Conseil communal de Watermael-Boitsfort ;

Mme Joëlle VAN DEN BERG prête entre les mains de Monsieur le Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

Monsieur le Bourgmestre donne acte de la prestation de serment de Mme Joëlle VAN DEN BERG et la déclare installée en qualité de présidente suppléante du Conseil communal.

Décision prise par scrutin secret. Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 21 votes positifs, 7 votes négatifs, 1 abstention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze